
1^{ère} réunion plénière ordinaire CHSCT du Cher

- **Observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans le registre SST**

- **Saint-Amand** : au moment de l'installation des ordinateurs par le CID, le déménagement à l'étage supérieur a été fait dans l'urgence par les agents alors que la logistique n'était pas présente. Aux yeux de **FO Finances**, la réponse de la direction à la fiche de signalement n'est pas satisfaisante. Cette dernière reconnaît le couac et indique que cela ne se reproduira pas.
- **Baugy** : les travaux n'étaient pas terminés au retour des agents et a entraîné des nuisances sonores. De plus, la température était à 12,4 °, suite à un problème électrique, au final distinct des travaux. L'administration s'engage à ce que « lorsque les travaux ne permettront pas aux agents de travailler sereinement en présentiel, le télétravail sera organisé en amont ». **FO Finances** veillera au respect de cet engagement.
- **SIP départemental** : des agents d'accueil ont été menacés. Ce genre d'atteinte aux personnes n'est pas tolérable et doit être sanctionné. **FO Finances** et l'administration encouragent les agents à rédiger systématiquement une fiche de signalement si cela se reproduit.

- **Actualité du médecin de prévention**

- Le médecin de prévention prévoit de reprendre les visites de site.
- Le code du travail est étendu à la fonction publique. Ainsi, après un arrêt-maladie de longue durée, la visite de contrôle n'a plus lieu à 21 mais à 30 jours de congé maladie.
- Il est rappelé que les agents peuvent contacter le médecin de prévention via l'agent de prévention.

- **Point sur la situation sanitaire liée au COVID-19**

- L'administration estime à une centaine de cas de contamination au COVID-19 dans les effectifs DDFIP du Cher depuis les vacances de Noël. La prudence reste de mise.
- Le masque demeure obligatoire en cas de symptômes. Il faut noter qu'aucun isolement n'est requis actuellement pour les cas contacts.

- **Vierzon : point sur les travaux de l'accueil**

- Une offre d'embauche est ouverte pour un poste de contractuel pour l'accueil.

- Concernant cette réorganisation, une délégation du Cher comprenant des agents du SIP de Vierzon a visité le centre des finances publiques à Saint-Quentin-en-Yvelines. L'administration veut repenser l'accueil et dans cette phase d'élaboration, l'avis des agents est pris en compte. FO **FO Finances** dénonce le manque d'effectifs qui est à la racine du problème d'engorgement à Vierzon et surveillera cette refonte. **FO Finances** rappelle que les services civiques et l'embauche de contractuels ne pallient pas le manque d'effectifs.

- **Perspectives immobilières**

- **Vierzon** : le bâtiment qui accueillera le SIE relocalisé est situé face à la gare. Une présentation du projet détaillé sera faite aux membres du CHSCT. FO **FO Finances** communiquera les informations pertinentes aux agents.

- **Bourges** : contrairement au projet initial, la direction a fait une proposition pour une direction unique locale à Lahitolle et non à Sainte-Catherine. Le pôle de Lahitolle resterait dans ses locaux y compris le SPFE. Le site de Condé mettra à disposition de la DDFIP la majorité de ses locaux, il accueillera les services suivants - trésorerie de Bourges Hôpitaux, SGC de Bourges (paierie et municipale), les brigades.

- **Notes d'orientations ministérielles Santé Sécurité et Conditions de Travail 2022**

- **Télétravail** : à la demande de la Centrale, l'assistante de prévention doit fournir un bilan sur le télétravail pour septembre 2022. L'outil d'autodiagnostic et le kit d'outils de discussion nécessaires à cette évaluation sont aujourd'hui indisponibles. **FO Finances** rappelle que l'on pouvait tolérer certaines pratiques (manque de matériel bureautique) dans un contexte d'urgence. Elles sont à bannir depuis le retour à la normale.

- **Vote des premières demandes d'actions pour l'année 2022**

- Les actions habituelles sont reconduites. Pour les formations particulières (risques routiers, Gestes et postures...), un recensement des demandes sera fait.

- **Questions diverses**

- **Bourges Hôpitaux** : le pass vaccinal pour l'accès au site est toujours obligatoire pour les agents. Concernant le port du masque dans les bâtiments de la trésorerie, **FO Finances**, après examen de la loi, signale que la seule personne habilité à imposer le masque est le directeur de l'établissement hospitalier. A sa demande, la direction va contacter ce dernier sur ce sujet.

FO Finances a saisi son bureau national à sur ce sujet.

Vos représentants **FO Finances** au CHSCT du 29 mars 2022

- Titulaire Florian VYE

- Suppléante Corinne BOUGRAT



Fédération Force Ouvrière
des Finances